



Décès époux ayant enfants 1er mariage

Par Zwiki

Bonjour

Je voudrais valider ce que j'ai cru comprendre sur ce qui se passe lorsque dans un couple marié sans contrat l'époux ayant eu des enfants décède:

1-Résidence principale propriétaires achetée après mariage

L'époux restant hérite de 50% du bien

Les autres 50% sont appelés ? succession?

Sur la succession l'époux restant peut choisir 100% usufruit pour rester dans l'appartement et dans ses meubles

Ma compréhension est-elle juste?

- est-ce que l'époux qui décède peut avant faire un testament pour attribuer à son conjoint la quotité disponible

2-Comptes bancaires

Est-ce que l'ensemble des avoirs est aussi divisé en 2?

Par avance merci pour vos expertises

Par ESP

Bonjour

L'époux restant n'hérite pas de 50% du bien, il le possède déjà.

Il a l'usufruit de l'autre moitié uniquement s'il y a testament ou donation au dernier vivant.

Sinon il en reçoit 25%.

C'est la même chose pour les avoirs bancaires.

Si vous n'avez pas beaucoup de connaissances, il est préférable de voir un notaire.

Par Zwiki

Merci

Par ESP

Je vous prie